

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An deux mil vingt, le dix-neuf septembre à neuf heures trente.

Suite à la crise sanitaire du CORONAVIRUS Covid-19 et en vue de respecter les règles de distanciation, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel situé boulevard Marcel WACHEUX à Barlin, sous la Présidence de Monsieur Julien DAGBERT, Maire, en suite de convocation en date du 12 septembre 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de CONSTANCE Patrick (procuration à G. BELAMIRI), PIECKOWIAK Bruno (procuration à I. WILLEMANT), PRUD'HOMME Renaud (procuration à G. DUMONT), RICART Patricia.

Objet : 8 – Maison de
l'Enfance : Modification du
règlement de fonctionnement
au 1^{er} septembre 2019

Monsieur Mickaël DELEU est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement de fonctionnement de la crèche à compter du 1^{er} septembre 2020.

A la demande de la CAF qui souhaite que les règlements de fonctionnement des structures petite enfance soient harmoniser, il y a lieu de rappeler les textes et règlements en vigueur sur lesquels le fonctionnement s'appuie et d'effectuer une mise en forme de certains articles de celui-ci.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte des modifications du règlement de fonctionnement de la Maison de l'Enfance sollicité par la CAF à compter du 1^{er} septembre 2020.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

J. DAGBERT



REC 11 2 11

Le Maire certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte
(application de l'article L2131-1 du CGCT).

Le 24 septembre 2020

Le Maire,
J. DAGBERT

